

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

De quoi parler, à 8 jours du scrutin, sinon des élections ! Les conseils de Clemenceau. — Trêve aux querelles de partis. Unissons-nous pour envoyer au Parlement des hommes probes. On verra pour le surplus ensuite...

La place nous manque pour parler comme nous l'aurions voulu du remarquable discours de M. Clemenceau prononcé à Strasbourg. Aussi bien, il n'est pas besoin de longs commentaires pour apprécier cet appel à tous les bons Français.

Travaillons, tel est le premier mot du Président du Conseil. A l'œuvre, voilà sa conclusion.

Ces deux mots résument tout le programme que Clemenceau propose au pays, programme qui sera réalité si l'on respecte le mot d'ordre : union nationale pour le travail et la paix.

Mais, pour travailler, il faut des hommes de caractère et moins de beaux parleurs : ce n'est pas d'éloquence dont nous avons besoin, mais de compétences, d'hommes d'ordre.

Les électeurs sauront s'inspirer de ce sage conseil, comme ils entendront M. Clemenceau quand il a déclaré qu'il fallait faire une guerre à mort au bolchevisme qui rêve d'imposer à notre pays le régime de l'anarchie, du désordre et du sang qui ruine et déshonore la Russie.

Travaillons, produisons ! Mais pour produire il faut que le capital et le travail trouvent un terrain d'entente définitive qui supprime tous ces mouvements grévistes désastreux pour le pays. Le capital a le droit d'être content de ses risques qu'il court ; mais cela établi, les travailleurs ont droit, de leur côté, à une part des bénéfices qu'ils procurent au capital.

Si les conseils de Clemenceau sont écoutés, nous aurons une représentation capable de travailler efficacement au relèvement de la France.

Assurons l'existence de la France d'abord, disions-nous dans un de nos derniers numéros, ensuite on pourra songer aux querelles de partis.

Car c'est bien l'existence de la France qui va se jouer dans cette journée du 16 novembre.

Tous les journaux en arrivent à cette conclusion inéluctable.

« On peut tenter de réveiller les anciennes querelles de partis, écrit le Temps, les électeurs n'écouteront déjà plus. Une seule question est à résoudre : c'est de savoir si la France vivra, tout simplement. Et quand s'ouvrira le scrutin, aucun de nous n'ignorera qu'il inscrit sur son bulletin de vote la vie ou la mort de son pays. Et la plupart — il faut bien le dire, puisqu'on n'a pas l'air de s'en douter dans les cercles où se fait la politique — s'approprient à voter pour n'importe qui, pourvu que ce ne soit pas pour un partisan, un complice ou une dupe du bolchevisme. »

Voilà la vérité, voilà le salut. N'importe qui, si ce n'importe qui est PROBE et FRANÇAIS, plutôt qu'une intelligence pervertie qui sacrifierait demain l'intérêt de notre patrie à la finance cosmopolite.

N'importe qui plutôt que ces beaux parleurs qui, au cours de la guerre, se sont efforcés de nous convertir à l'idée de la paix dans la défaite.

Républicains, certes, nous le sommes ici, mais le régime n'est pas en cause. Des fous seuls pourraient songer à renverser un gouvernement qui a pour lui les 4/5 de la Nation.

Ce qui est en cause, c'est la vie même du pays épuisé. Si nous remettons son sort aux mains des transactions de tous les partis, à ces politiciens qui n'ont d'autre idéal que leur intérêt personnel, c'en est fait de la France. C'en est fait aussi sûrement que si les unifiés arrivaient au pouvoir.

Les deux dangers se valent et il est particulièrement symptomatique de voir un député socialiste, Varenne s'écrier : « En ce qui me concerne, je songe au socialisme qui est le plus haut idéal humain, je songe à la France meurtrie, blessée, qui a besoin d'ordre, de progrès, de réalisations pour se relever de ses ruines, et je me refuse à suivre les anarchistes qui, après être allés à Kienthal, voudraient nous conduire à l'émeute et à l'anarchie. »

Nous ne voulons pas aller à l'anarchie ; nous ne voulons pas davantage aller avec les députés qui ont eu le sentiment patriotique assez peu déve-

loppé pour se faire, pendant la guerre, les défenseurs des intérêts ennemis.

Que nous importe qu'on nous objecte : Ceux-là ont un grand talent. Le bel avantage si ce talent n'est pas exclusivement au service de la France !

Tous, paysans, ouvriers, bourgeois, nous sommes voués à une fin misérable si nous ne chassons pas ces représentants pour les remplacer par des élus de probité et de moralité.

Oui, certes, il vaudrait mieux avoir dans ce dernier cas, de grands talents, aussi ; mais le grand talent serait inutile à la France si on la conduit à la faillite.

Des gens propres, il nous faut des gens propres. Ensuite, quand notre patrie sera sauvée — car elle ne l'est point encore — il sera temps de faire des choix meilleurs dans les scrutins futurs, si la chose s'impose.

A. C.

INFORMATIONS

Démission d'un ministre

M. Lebrun, ministre des régions libérées, a adressé sa démission au Président du Conseil. M. Lebrun, candidat aux élections législatives en Meurthe-et-Moselle, sur la même liste que M. Marin, qui a voté contre le traité de paix. M. Clemenceau lui en fit l'observation et exigea que M. Lebrun se retire de la liste ou qu'il le ministre.

M. André Tardieu remplace M. Lebrun.

Après la Semeuse aurons-nous la Victoire ?

Elle paraît sérieusement menacée de disparaître, la jolie « Semeuse » de Roly, à laquelle nous étions habitués depuis quelque vingt ans déjà ; et le plus grand péril qui la menace n'est pas la fusion clandestine que lui font subir les trafiquants dont on s'est décidé, enfin, à troubler la fructueuse et criminelle activité. Il nous revient de différents côtés, en effet, que la Monnaie se préoccupe de lui substituer un nouveau type commémorant à la fois la victoire et la paix.

Mise en disponibilité de von der Goltz

Le maréchal von der Goltz est mis en disponibilité avec droit à la retraite.

L'Armée de Koltchak en retraite générale

On mande d'Omsk que le gouvernement civil évacue Omsk. L'armée de Koltchak est en retraite sur tout le front.

Bataille acharnée sur le front de Pétrograd

La bataille qui se poursuit sur le front de Pétrograd a gagné en acharnement malgré le recul de Youdenitch. Les bolchevicks préparent une nouvelle offensive générale dans toute la région de Pskov.

3.000 candidatures

D'après les indications données au ministère de l'intérieur, le nombre total des candidatures législatives pour les 626 sièges à pourvoir atteindrait 3.000, soit cinq candidats en moyenne pour chaque siège.

La question de Fiume

On télégraphie de Laybach à l'Agence Centrale :

Suivant les dernières nouvelles reçues de Fiume, les troupes italiennes désertent les positions qu'elles occupent aux environs de la ville, en emmenant leur artillerie et leurs approvisionnements.

La femme d'un médecin-major inculpée d'intelligence avec l'ennemi

La justice s'occupe actuellement d'une affaire d'intelligence avec l'ennemi, dans laquelle est inculpée la femme du docteur Israël. Les faits qui lui sont reprochés étaient connus depuis près de dix mois.

Cette femme, pendant que son mari était mobilisé comme médecin-major, s'était mise en relations avec des Allemands appartenant à la police ou à l'armée.

La correspondance qui établit la culpabilité de Mme Israël fut trouvée déchirée par une femme de ménage.

CHRONIQUE LOCALE

Le Cas Richard Heller

ET le Cas de Monzie

Les thuriféraires de M. de Monzie ont tout à fait fait le silence et du bruit autour de l'Affaire Richard Heller.

Ils s'évertuaient à clamer qu'Heller était le meilleur des français, pendant que le Patron accusait Clemenceau, le grand patriote, d'être cause de tous les maux dont nous souffrons, et offrait son ambition généreuse au salut du pays quand le pays était sauvé par d'autres.

Mais la question n'est pas là.

Que M. Richard Heller se soit dérobé au verdict d'une justice qu'il sollicitait aux heures sombres de notre histoire.

Que Richard Heller ait lié le sort de ses offensives juridiques au sort adverse de nos armes.

Qu'il ait tout comme ses congénères naturalisés à la Delbrück, gardé sa nationalité austro-allemande ; — qu'il ait comme tous les suspects demeurés sur notre territoire, soumis son action procédurière au fléchissement de nos offensives militaires ou au succès de nos armes : là n'est pas le débat.

Cela c'est le cas Heller, il relève de la police et des juges.

A côté de cela et à cause de cela, il y a le cas de Monzie.

Celui-là il convient d'en parler, il a été une offense au patriotisme et au sens moral des électeurs, et il relève du verdict de l'opinion.

Le cas de Monzie

Branchée sur une puissante Société allemande constituée au capital de 420 millions de marks, la Lampe Osram s'est installée à côté des arsenaux de Puteaux.

Le Directeur Commercial en est M. Bruder, allemand, — le Directeur technique M. Arnt, allemand.

Les ingénieurs, contre-maîtres, techniciens, en service dans cette entreprise sont des espions allemands pur sang, qui à la déclaration de guerre ont repris leur rang et leur grade dans l'armée allemande.

C'est pour diriger cette succursale que la maison allemande a choisi M. Richard Heller, naturalisé depuis 1897, c'est-à-dire l'homme qu'il lui fallait sous un masque français.

Ce Français de pure race représente huit firmes allemandes.

C'est un arsenal d'espionnage à proximité des arsenaux de Puteaux.

C'est là que l'homme et l'entreprise vivaient en paix.

Mais voilà que dès 1913 dans l'Avant-Guerre, Léon Daudet démasque l'homme et l'entreprise et dénonce les dangers de la situation.

Les Pouvoirs Publics restent sourds aux avertissements.

En avril 1914, Téry, dans l'Œuvre, dénonce à nouveau la situation.

Les Pouvoirs Publics ne font rien.

En août 1914, la guerre est déclarée, les espions de l'entreprise Osram sont retournés à leur Deutschland, les accusations de Léon Daudet se font plus précises et plus pressantes.

Daudet saisit l'homme à la gorge et alors pour ne point être étranglé et pour faire patienter l'opinion publique : R. Heller saisit la justice.

Et l'on assiste alors à un tournoi juridique d'assignations lancées ou retirées suivant le sort de nos armes. On semble attendre la percée de notre front et l'invasion allemande pour plaider.

Mais comme la défaite française ne vient pas, comme les Allemands se font trop attendre à Paris : on hésite.

Les juges naturels siègent à Paris, et Paris patriote et français est une juridiction incertaine et dangereuse.

autour de R. Heller un cortège de connaissances qui lui serviraient de caution.

L'on s'évertue à tromper les amis comme on est parvenu à tromper les électeurs et c'est ainsi qu'un jour R. Heller a pu se promener dans Cahors accompagné par des gens honorables.

Et ce sont ces gens honorables qui les premiers ont demandé à M. de Monzie des explications qu'il ne leur a jamais données.

C'est ainsi que l'aventure se poursuit.

Après avoir fait le siège des amis, va-t-on essayer de faire celui des juges ?

Contre Léon Daudet, Richard Heller lance ses assignations, l'affaire vient, — l'accusé refuse de plaider l'affaire au fond et de prouver son loyalisme, de confondre ses accusateurs, — une seule pièce est produite aux débats, c'est une lettre de notre Député, qui se porte caution.

Le fléau de la balance n'a pas bougé.

Les Juges n'ont pas blêmi sur leur siège et le cours de la Justice n'est pas interrompu.

Seul R. Heller s'est dérobé et nous ne verrons jamais face à face l'accusateur et l'accusé, et notre conscience reste troublée.

Nos soldats sont rentrés victorieux dans Paris sous des arcs de triomphe et avec la défaite de l'envahisseur l'offensive juridique des suspects s'arrête.

Pour libérer nos consciences, un arrêt de justice s'imposait.

Notre Député avait-il le droit de choisir pour patrie et pour juges de celui qui reste un suspect sinon un accusé la patrie de Gambetta ?

Notre Député avait-il le droit de plaider en pleine guerre pour Drecoll, de transformer sa plaidoirie pour Almeréya en une véritable caution de la politique du Bonnet Rouge ?

Notre Député avait-il le droit en pleine guerre de plaider pour des suspects ?

Son devoir de Parlementaire ne lui faisait-il pas une obligation de consacrer tout son temps, tout son talent, toute son activité au service du pays ?

Au lieu d'être aux côtés des agents de la propagande défiliste, ne devait-il pas rester aux côtés de ceux qui faisaient à la nation le sacrifice de leurs enfants ?

Et n'est-on pas autorisé à invoquer pour jugement suprême contre le Député de Cahors le verdict de condamnation qu'il prononçait le 20 avril 1917 dans sa plaidoirie en faveur d'Almeréya :

« Et dans une certaine mesure à l'heure présente, j'ai le droit de dire que l'accusation portée contre M. Almeréya atteint directement, par un ricochet certain, tels de ses anciens collaborateurs, « associés d'une façon toute particulière à la défense nationale, comme l'actuel ministre de la guerre (Painlevé) ; car enfin — je pense comme vous — il n'est pas permis à un gouvernement de se tromper sur la qualité de ses amis. »

Et retournant contre M. de Monzie le verdict de condamnation qu'il prononçait contre M. Painlevé, ministre de la guerre, les électeurs du Lot lui diront qu'il n'avait pas le droit de se tromper sur la qualité de ceux au service desquels il mettait l'autorité de son talent d'avocat et l'influence de son mandat de député.

Il n'y a plus de moralité publique possible si le suffrage universel se refuse à ouvrir une ère nouvelle où toutes les responsabilités seront établies et frappées.

Le Lot doit choisir un autre représentant.

Pardon, M. BONNET du "Quercy" il faut être précis

J'ai déclaré que M. de Monzie était l'homme de confiance de Caillaux puisque sur les 3 listes trouvées dans le coffre-fort de Florence, M. de Monzie figure sur CHAQUE liste avec la fonction :

« Secrétaire général de la Présidence du Conseil. »

M. Adrien Bonnet écrit : ces listes renfermaient beaucoup de noms parmi lesquels quelques-uns des plus honorés de tous les partis républicains.

D'accord !

Mais UN SEUL se trouve avec persistance sur les TROIS LISTES : celui de M. de Monzie.

Et cela nous permet de croire que notre député était l'homme précieux, l'homme indispensable, celui sur lequel Caillaux comptait pour faire son abominable politique anti-française.

SI RESUCITARA!

Dimanche dernier, M. Bonnet, du Quercy, me conseillait de me documenter sur Gibraltar en lisant notamment la plaquette « Si resucitara ! » de M. de Monzie.

J'ai suivi son conseil. Je me suis documenté là et ailleurs, M. Adrien Bonnet peut s'en convaincre par le présent numéro.

Mais revenons à la brochure dont on me recommandait la lecture.

J'ai lu et nulle part je n'ai trouvé la phrase citée par M. Bonnet. Nulle part je n'ai même trouvé le nom de « Ceuta » qui existe dans la citation de mon contradicteur.

Si je me trompe, je suis prêt à reconnaître mon erreur, mais si je n'ai pas trouvé la phrase semblant « innocenter » notre député, j'en ai trouvé d'autres.

Par exemple, page 20, une citation qui justifie l'action du Carlisme, ennemi de l'Angleterre et de l'Entente ;

Page 25, une autre semblant approuver l'espoir espagnol de reprendre Gibraltar ;

Page 31, une troisième dans laquelle l'Espagne revendique hautement Tanger (à deux reprises, lignes 21 et 31) comme un droit, ce qui n'offusque pas M. de Monzie !

Page 32, M. de Monzie cite avec complaisance l'Imparcial et commente :

« Qu'on entende parler en Italie du Trentin, pas de surprise ; que la Grèce affirme ses droits de grandeur, cela semble la chose la plus naturelle du monde. Que les petits Etats balkaniques songent à élargir leurs frontières, personne n'en prend alarme. Ah ! mais que l'Espagne ne nous parle pas de Gibraltar, de Tanger, de l'ibérie, de l'indépendance de son propre sol... » Gibraltar, l'ibérie, l'indépendance de son propre sol ! le comte de Romanonès a écarté de son discours et de sa pensée ces ambitions verbales. Il a concentré toutes ses revendications sur Tanger, il a posé le problème dans des termes qui appellent l'attention. Ce faisant, il a rendu service, non pas seulement à ses compatriotes, mais à nous-mêmes et à nos alliés. Il nous a permis d'engager avec l'Espagne une conversation qui ne portait pas exclusivement sur nos propres affaires. Il nous a permis de rechercher, d'accord avec l'Angleterre, ce qui pouvait être fait pour servir les justes desseins d'un grand peuple avide d'être ou de se retrouver une grande puissance.

Ce qui signifie bien, n'est-ce pas, que M. de Monzie voulait imposer au gouvernement français la politique pratiquée par le gouvernement allemand en Espagne.

Cela pouvait nous concilier l'Espagne, l'Espagne de gauche, neutraliste et déjà francophile, mais cela devait aussi nous réconcilier avec l'Espagne germanophile (carliste, jaimiste) ; le résultat eût été un rapprochement avec l'Allemagne ! Mais, en dépit de la précaution oratoire de M. de Monzie (« Il nous a permis — M. de Romanonès — de rechercher d'accord avec l'Angleterre... »), cela ne pouvait, pendant le cours de la guerre, que nous mettre en délicatesse avec l'Angleterre.

N'est-ce pas votre avis, M. A. Bonnet ?

Et maintenant la démonstration !...

M. de Monzie, auquel nous avons reproché son attitude dans la question espagnole, s'est donc borné à nous faire répondre que nous ne ferons jamais notre chemin dans la diplomatie.

Nous pouvons rassurer notre député.

Nous sommes moins ambitieux que lui. Nous n'avons jamais cherché que la satisfaction du devoir accompli. Nous ne sommes pas de ceux qui se sont fait une prébende de la politique et pour qui le mandat de député constitue un moyen commode de faire payer très cher à des français ou naturalisés suspects des plaidoiries très habiles.

Nous ne sommes pas non plus de ceux qui, au cours de la guerre, se sont fait donner une mission quelconque dans l'espoir que la mission se changerait plus tard en ambassade.

Nous nous bornons à être, ici, de bons français. Cela nous suffit.

Ceci dit, parlons de la question d'Espagne.

Si on parcourt les huit ou neuf articles que M. de Monzie a consacrés en 1915 à l'Espagne, ils semblent, à première vue, anodins. Mais celui qui est relatif aux Baléares, discours de M. Romanonès, pose nettement la question de la dévolution de Tanger à l'Espagne. On l'a vu plus haut quand M. de Monzie écrit que « M. de Romanonès a permis de rechercher, d'accord avec l'Angleterre, ce qui pouvait être fait pour servir les justes desseins d'un

« grand peuple avide d'être ou de se retrouver une grande puissance ».

Pour bien comprendre ce passage et des passages analogues d'autres articles, il faut savoir qu'ils ont réveillé en Espagne les ambitions et les réclamations des colons qui n'ont jamais cessé de réclamer Tanger et Gibraltar, et par contre-coup les surenchères des Carlistes et des Mauristes.

Si l'on considère, d'autre part, la campagne acharnée que l'Allemagne menait contre nous et contre l'Angleterre en Espagne, on peut penser qu'il était au moins inopportun d'attiser les ambitions Espagnoles.

De plus, à côté des articles, il y avait les conversations. Or ce n'est un mystère pour personne que M. de Monzie se déclarait, au cours de son voyage en Espagne, favorable à la cession de Tanger et à une négociation avec les Anglais au sujet de Gibraltar. Les articles eux-mêmes laissent percer cette idée et, du reste, le défenseur de M. de Monzie n'en disconvient pas.

La clef de la combinaison était la suivante : L'Espagne céderait Ceuta à l'Angleterre, en échange de Gibraltar.

Tout le monde sait que Ceuta est une ville de 9.000 habitants, pourvue d'une mauvaise rade foraine, tandis que Gibraltar a 25.000 habitants, sans compter les 6.000 soldats de la garnison anglaise ; que les Anglais y ont fait de formidables travaux et que la ville commande à la fois la partie la plus resserrée du détroit ainsi que la magnifique baie d'Algésiras.

Quant à Tanger, qui est internationale, et, en fait, franco-anglo-espagnole, c'étaient à la fois la France et l'Angleterre qui devaient payer les frais de l'arrangement.

On conçoit très bien l'irritation que les Anglais manifestèrent lorsqu'ils apprirent qu'un député français, qui semblait avoir une mission officielle, patronnée de pareils projets. Les échecs du mécontentement de l'ambassade anglaise ont retenti jusque dans la presse britannique. Quant aux Français qui revenaient d'Espagne, les plus indulgents ne se gênaient pas pour dire que M. de Monzie avait perdu une riche occasion de se taire.

Certains ajoutaient même que des intrigues de toute nature se nouaient autour des projets des africanistes espagnols et qu'un tenancier de jeux, qui a été plus ou moins mêlé à des affaires suspectes à Monaco, à Nice, à St-Sébastien et ailleurs, avait reçu la promesse formelle d'être autorisé à monter un casino franco-espagnol à Tanger au cas où l'affaire se ferait. C'était un bénéfice assuré de plusieurs millions.

Mais, dira M. de Monzie, l'amitié de l'Espagne valait bien une petite invitation de causer adressée à l'Angleterre.

Une amitié qui exige d'être payée est par définition même une amitié intéressée. C'était donc un marché que l'on proposait. Dans ce marché, que nous donnait l'Espagne ?

Rien !

A aucun prix, elle ne voulait renoncer à sa neutralité. Elle cherchait tout simplement une contre-assurance. Nous avons publié même, il y a quelques mois, les articles du Temps où l'on donnait le texte du traité secret conclu entre l'Allemagne et l'Espagne en prévision d'une défaite franco-anglaise.

Nous en parlons un peu plus loin et nos lecteurs peuvent voir précisément qu'une des clauses de ce traité était la rétrocession de Gibraltar à l'Espagne, ainsi que celle de Tanger, sans compter d'autres avantages comme l'annexion du Portugal et du Maroc.

Les diplomates espagnols, constatant, en 1915, que les Boches n'étaient pas victorieux, essayaient tout simplement de voir s'il n'y aurait pas quelque chose à gagner de notre côté. Ce traité secret était connu des Anglais. Il l'était évidemment, par là même, de la diplomatie française. Nous savions d'ailleurs que l'Espagne devenait un repaire d'espions allemands, qui trouvaient un accueil favorable auprès des autorités espagnoles.

Le Temps a donné plus tard des détails circonstanciés sur les espions boches embusqués à Ceuta, qui signalaient à l'ambassade boche de Madrid le passage de tous les navires alliés au moment même où ils franchissaient le détroit. C'est même pour obéir aux injonctions de l'Allemagne, que les Espagnols faisaient alors bon ménage avec Raisouli et laissaient les sous-marins débarquer, dans les criques du Rif, des armes destinées aux tribus marocaines qu'ils soulevaient contre nous.

Et c'est avec le peuple qui escomptait à l'avance nos dépouilles, avec ce mauvais voisin qui avait conclu un traité pareil avec les Boches que vous vouliez, M. de Monzie, obliger les Anglais à causer, pour les amener

à lui céder la clef de la Méditerranée en échange d'une bicoque !

Il y avait là de quoi troubler profondément l'amitié franco-anglaise.

Aujourd'hui même que la victoire a passé dans notre camp, les Anglais s'indignent en apprenant que les Espagnols veulent leur faire payer leur prétendue neutralité (qui, en fait, a toujours été favorable aux Allemands) et en voyant qu'ils multiplient les démarches pour réveiller la question de Gibraltar.

On peut juger par là de la profondeur de leur irritation quand ces démarches étaient tentées en pleine guerre et favorisées par un député français en mission.

« Les africanistes espagnols, dit le Diplomate de Paris-Midi (1^{er} novembre) commentent en ce moment la même faute que certains Orientaux. Ils spéculent sur la « rupture de l'alliance franco-britannique. C'est là un jeu risqué. Car la soudure entre les deux nations est plus forte que ne le pensent ces observateurs un peu trop passionnés. Elle est imposée par les événements, voulue par les deux peuples, et ce n'est pas l'hésitation momentanée de certains agents, petits ou grands, qui parviendra à la rompre. »

Si aujourd'hui même la question de Tanger et de Gibraltar paraît aux africanistes espagnols de nature à rompre l'alliance franco-anglaise, tout lecteur impartial reconnaît que cette question devait a fortiori être encore plus délicate en pleine guerre.

Tout le monde jugera que celui qui favorisait les ambitions de ces messieurs, au risque de nous brouiller avec les Anglais, toujours très susceptibles quand on veut toucher à leurs grandes positions maritimes, faisait une mauvaise besogne, contraire aux intérêts de la France.

Beaucoup même rapprocheront cette politique de la politique de Caillaux qui voulait constituer une union latine tournée contre l'Angleterre.

C'est ce qu'il fallait démontrer. M. Adrien Bonnet voudra-t-il reconnaître que nous y avons réussi ?...

A. C.

Gibraltar

Il a été souvent question de Gibraltar dans l'affaire de la Gazette des Ardennes et du sous-lieutenant Hervé, dans l'affaire Cavallini, Re-Riccardi et Brunicardi, etc., dans l'affaire Caillaux ; bref dans toutes les affaires de trahison on voit paraître ce nom de Gibraltar.

Et le Temps a donné des renseignements sur le traité secret conclu en 1914 entre l'Espagne et l'Allemagne.

Cette dernière puissance promettait à Madrid : Gibraltar, le Portugal et la plus grande partie du Maroc... cela en cas de victoire boche et en échange de la neutralité espagnole.

A ce sujet, notre distingué collaborateur Parisien écrivait ici même dans notre numéro du 9 février 1919 :

« Il faut toujours avoir ces faits dans la « mémoire, si on veut juger sainement les « affaires d'Espagne. Du moment que le « gouvernement de l'Espagne avait eu l'indignité de signer un pareil traité, où l'on « spéculait sur notre défaite et où l'on se « partageait nos dépouilles, toute tentative « pour faire sortir les Espagnols de la neutralité et pour obtenir leur alliance était « vouée à un échec certain ; et si cette tentative avait pour conséquence de nous « brouiller avec les Anglais elle était particulièrement coupable. Or, c'était le cas « pour Gibraltar : il était évident pour tout « le monde que les Anglais, en pleine « guerre, ne lâcheraient jamais une position « pareille, où ils ont accumulé des travaux « prodigieux de fortification, même si on « leur offrait en échange Ceuta qui est située en face sur la côte d'Afrique et qui « est d'ailleurs moins aride et moins utile, « puisque sa voisine Tanger est déjà internationalisée... »

« ...Je laisse à penser quels étaient les « sentiments de l'Angleterre en pleine guerre et avec quelle colère elle devait considérer les démarches et les intrigues d'un « député français qui, sous couleur d'apaiser « ser de vieux différends, proposait aux Anglais de remettre aux mains des Espagnols les clefs de la Méditerranée ! Pas « un Anglais n'ignorait l'existence d'un « traité secret entre l'Espagne et les Boches. « Tous savaient que les Boches avaient promis Gibraltar aux Espagnols. Et il y avait « un député français qui faisait campagne « pour engager la victime du traité à se « laisser égorger de bonne grâce ! Les Anglais ne comprennent pas ou ils comprennent trop : Ils voyaient dans toutes ces « intrigues le développement du plan de « Caillaux dirigé contre l'alliance anglaise, « en vue d'une alliance avec les Boches. »

« Qu'on se souvienne : les Espagnols escamotaient notre défaite. C'est à ce peuple que M. de Monzie voulait sacrifier l'alliance de l'Angleterre. « Les électeurs se souviendront !... »

Une protestation

On prétend que M. Bécays aurait tenu, en 1914, le propos suivant : « J'arrive d'Allemagne, il n'y aura pas de guerre. »

M. Bécays, dans une lettre adressée à la Dépêche, proteste vivement contre ce propos. Il déclare ne l'avoir jamais tenu et n'être jamais allé en Allemagne.

LE DÉFAITISTE

J'ai affirmé que M. de Monzie, le défenseur d'Almeryda, avait mené, ici, une abominable campagne défaitiste.

Sa conférence du café de Bordeaux, qui a laissé chez nombre de Cadurciens de tristes souvenirs, suffit à prouver que mon affirmation n'était pas une parole en l'air, mais je veux rapporter, comme complément, une double conversation. Je le ferai sans commentaires inutiles. Les faits parlent d'eux-mêmes.

C'était un jour du début de septembre 1914, vers midi. Je rencontrai M. de Monzie sur le boulevard. Il vint à moi. Me prenant par les collets de la veste, avec ce geste qui lui est familier, il m'accabla à un arbre voisin du café de Bordeaux et m'exposa longuement la situation désespérée dans laquelle nous nous débattions : « Notre diplomatie, au-dessous de « tout, n'avait rien su prévoir. Les « conséquences allaient se précipiter. « Les armées allemandes arrivaient « sur Paris. Il n'était plus en notre « pouvoir de les arrêter. Le plan de « l'ennemi était terrible. « Paris serait divisé en secteurs « par les Boches et un ultimatum « lancé au gouvernement français ; « La capitulation — et quelle capitulation !... — dans un délai de « 48 heures, sinon le secteur 1 était « totalement détruit. « Puis, nouveau délai de 48 heures au gouvernement pour réfléchir « et s'incliner. En cas de résistance, « le secteur 2 était à son tour anéanti. « Et ainsi de suite, jusqu'à la « TRUCTION TOTALE de Paris. »

« Et ainsi de suite, jusqu'à la « TRUCTION TOTALE de Paris. » Je fus abasourdi.

Je ne pouvais croire que nous en fussions là. Je rentrai chez moi, désespéré, et ne pus retenir mes larmes devant les miens en leur rapportant la conversation que je venais d'avoir avec un homme qui devait savoir.

Puis, je fus secoué par la colère. Comment M. de Monzie pouvait-il connaître de pareilles précisions ? Quel était son but ?

Pourquoi alarmait-il le pays, alors que son devoir était de reconforter l'arrière.

Je causais de l'événement les jours suivants avec quelques personnes et, alors que M. de Monzie m'avait dit confier à moi seul (!) ces horribles choses, je constatai que les confidentiels étaient légion.

Une précision : Un originaire de Vers, ami de M. de Monzie, auquel je signalai l'attitude inqualifiable de notre député, leva les bras au ciel et me dit : « Ah ! si l'on n'avait dit qu'à vous !... »

A dessein je publie ces lignes huit jours avant le scrutin afin que M. de Monzie puisse constater que je ne redoute aucun démenti.

Quoi qu'il en soit, je pris la résolution de lutter de toutes mes forces contre cette campagne alarmiste. J'avais confiance en nos poilus !...

A quelques mois de là, alors que nous en étions à la guerre des tranchées, j'allais un soir à la gare avec Mme Coueslant. Passant rue du Lycée, à hauteur d'une maison amie, la porte s'ouvrit : à ce moment précis, M. de Monzie sortait. Il se dirigeait lui-même vers la gare. Il me prit par le bras et plein de commisération, sans doute, il me posa cette question qui révélait bien son état d'âme : « Eh bien ! toujours confiant ? »

— Plus que jamais. — Mais comment, mon pauvre ami, voyez-vous la fin ? — Par la victoire. — Impossible, cher ami, impossible. Les Allemands ne passeront pas, mais nous ne passerons pas non plus. — Alors ? — Une seule solution possible : la solution diplomatique. »

Voilà fidèlement rapportés deux incidents qui établissent assez nettement, semble-t-il, les sentiments défaitistes de M. de Monzie.

Libre aux électeurs de voter pour lui. Ce faisant ils nommeront un homme sans conviction qui s'inspirera toujours, non de l'intérêt général, mais de son intérêt personnel.

Nous avons fait notre devoir, il nous restera à nous incliner devant le verdict des électeurs, sans perpétuer une agitation inutile, même si ce verdict n'est pas celui que nous souhaitons pour notre patrie.

Mais tôt ou tard justice sera faite ! A. COUESLANT.

Est-ce exact ?

On sait que le Gouvernement de la République a mis à la disposition des départements des crédits destinés au relèvement de l'agriculture, notamment pour aider les paysans à remettre en culture les terres en friche.

Un premier crédit de 300.000 francs environ avait été accordé au Lot.

Ce crédit a été épuisé en quelques jours par de grosses subventions, notamment par un prêt, sans intérêt comme tous ces prêts, de QUATRE VINGT MILLE francs à M. Terret, acquéreur avec M. de Monzie du domaine de Vialolles (canton de Lauzès).

Ainsi, par l'intermédiaire de M. Terret, M. de Monzie aurait touché le quart de la somme destinée au Lot. (Le crédit a été augmenté depuis, mais il n'était à ce moment que de 300.000 fr. sauf erreur.)

Nous savons bien que, ces jours-ci, les emprunteurs offrent de rendre 55.000 fr.

Peu importe, le fait est là : Un crédit, pour des prêts sans intérêt, a été attribué aux agriculteurs du Lot afin de permettre aux paysans gênés d'avoir une avance utile.

Or M. de Monzie aurait absorbé le quart de ce crédit. Nous, contribuables, nous payons des impôts pour que notre député puisse avoir des prêts sans payer d'intérêts.

Qu'en pensent les paysans du département et les poilus agriculteurs qui, rentrant chez eux, trouvent leurs terres en friche et auxquels on n'a pas accordé les secours nécessaires à la mise en culture du domaine ou à la reconstitution du cheptel.

QUELLE CONFIANCE

peut-on avoir dans la parole de M. de Monzie ?

Nous avons dit : M. de Monzie a trompé tous les partis. On ne peut avoir aucune confiance en sa parole. La politique pour lui se traduit par un rendement, un résultat personnel.

En veut-on une preuve nouvelle ? Voici :

En 1913, le « groupe socialiste des originaux du Lot à Paris » faisait distribuer un tract ainsi conçu :

Souvenez-Vous !

Vers le milieu de mars M. de Monzie, adhérent au Parti Socialiste indépendant, prenait la parole dans une réunion à Paris, rue des Pyrénées, et y prononçait les paroles suivantes :

« La loi de trois ans est inutile, elle « pénètre particulièrement sur les travaux « leurs. Les paysans du Lot que je représente ne me pardonneraient pas de la « voter. »

Je ne la voterai pas ! Trois jours après, M. de Monzie, pour satisfaire son ambition et sa vanité, entra dans le Ministère Réactionnaire Barthou (21 mars 1913), en qualité de Sous-Ministre... de la marine marchande (?) Ministère ayant pour mission avouée de faire voter la loi de trois ans.

Et, le 15 mai, M. de Monzie, avec toute la Droite, et une poignée de Radicaux, votait le maintien sous les drapeaux des soldats libérables, jetant ainsi pour un an de plus dans la gêne et la misère les travailleurs, les femmes, les mères et les fiancés qui attendent en comptant les heures le retour de leur soutien au foyer.

Tous les Députés du Parti Socialiste ont voté contre le maintien, 100 Radicaux s'abstenaient ; et M. de Monzie était le SEUL de son parti à voter le maintien !

Il ne s'agit pas de discuter la loi de 3 ans, pas davantage le républicanisme de M. Barthou. En ce moment, la question est ailleurs.

M. de Monzie disait au milieu de mars 1913 : Je ne voterai jamais la loi de 3 ans, les paysans du Lot ne me pardonneraient pas ce vote.

Trois jours après, Barthou lui offre un strapontin dans le ministère et M. de Monzie RENIE aussitôt sa parole.

Voilà l'homme ; il est là tout entier. Electeurs, vous ne pouvez avoir aucune confiance en lui, rayez-le impitoyablement.

Un vote ancien dont il faut se souvenir

Dans la séance du 12 juin 1914, M. Ribot dénonçait le péril boche.

« ...Tant qu'équilibre des forces « militaires en Europe, disait-il aux « députés, ne sera pas modifié, nous « demanderons à votre patriotisme « de ne rien faire pour ébranler la loi « (de 3 ans), parce qu'elle est la sau- « vegarde de la force de la France « et une NECESSITE VITALE « POUR NOUS... »

M. Ribot insistait en montrant l'effort de l'Allemagne qui venait « ...d'augmenter subitement ses effectifs pour les porter, en temps de « paix à 870.000 hommes... »

« M. Ribot : Pas contre nous (!!!) « M. Ribot : ...qu'elle peut encore « augmenter, si elle le veut, ce con- « tingent... »

La majorité de la Chambre ne tint aucun compte de cet avis dicté par la sagesse. Elle renversa M. Ribot.

M. de Monzie était au nombre de ceux qui refusaient de voir le péril boche dénoncé par M. Ribot.

Il faut s'en souvenir.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207^e dont les noms suivent :

Pouly Antoine, a toujours été un vaillant soldat faisant constamment preuve de courage et de dévouement. Tombé glorieusement pour la France, le 2 août 1915, en Artois. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Daynec Benjamin-Bernard, bon soldat courageux et dévoué, qui s'est fait remarquer par sa belle conduite au feu. Mort glorieusement pour la France, le 16 mai 1915, des suites de ses blessures. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Paramelle Léon, bon soldat, courageux et dévoué, qui s'est fait remarquer par sa belle conduite au feu. Mort glorieusement pour la France, le 15 octobre 1916, des suites de ses blessures. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Le médaille militaire et la croix de guerre avec palme, ont été attribuées aux militaires du 7^e dont les noms suivent :

Voici d'après l'Officiel du 4 novembre les citations qui motivent ces belles distinctions.

(Pour prendre rang du 31 mai 1919) Beaudoin Marie-Joseph, adjudant de réserve à la 7^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie : excellent sous-officier, d'un courage exceptionnel et d'un dévouement absolu, ayant toujours donné le plus bel exemple de toutes les vertus militaires. Fait prisonnier, le 31 août 1918, au cours de la retraite de l'Aisne, s'est échappé des mains de l'ennemi le 1^{er} juin et a combattu les journées suivantes avec une énergie et un sang-froid admirables. A été très grièvement blessé à son poste de combat, le 8 juin 1918, au cours de la défense du village de Corcy.

Pauvre M. Korn ! Quel sourire doux et ironique il avait quand il nous racontait l'aventure.

Des poursuites contre qui ? et pourquoi ? Les vieilles baleines qui se balladent dans la mer Baltique connaissent la grande nouvelle avant les Cadurciens et se gondaient de plaisir. Alors ?

Il n'y eut pas de poursuites contre

AH ! NON, PAS ÇA !

M. Calmon-Maison demanda à M. le Préfet, dans le Paysan du Lot, d'obtenir une concentration entre les listes Murat et de Monzie, sur la base suivante :

« Egalité de tous les Français de- « vant les lois françaises et, par con- « séquent, l'abandon de toutes les « lois d'exception contre une catégo- « rie de citoyens. »

La proposition est étrange, les compagnons de liste de M. de Monzie seront de notre avis.

Mais quelles sont les « lois d'exception » à abroger ? Les lois républicaines ?

Qui peut penser que les électeurs du Lot accepteraient un pareil marché ?...

Il est impossible que cette proposition ne soit pas repoussée de part et d'autre, sans quoi les candidats de la liste Monzie mentiraient à leur programme, ceux de la liste Murat renieraient leurs engagements...

IL Y A UN AN !

7 novembre 1918 ! Joyeux anniversaire ! Ce jour-là on annonça à Cahors que la fin des hostilités était signée.

Ce n'était pas vrai : l'armistice n'eut lieu que le 11 novembre.

Mais qu'importait ! tout Cahors croyait ferme à la nouvelle. Tout Cahors, dans la certitude de la Victoire, fut vibrant, enthousiaste, débordant d'une joie inexprimable.

Un coup de téléphone avait annoncé la grande nouvelle à Cahors. Des voyageurs arrivés par les trains du matin l'avaient apportée.

Le télégraphe même avait commis l'indiscrétion de faire connaître au public la grande nouvelle.

Cahors était joyeux : toutes les classes de la société étaient confondues en une même embrassade. La joie faisait pleurer.

La nouvelle était-elle exacte ? Le Journal du Lot osa afficher sur les vitres du hall d'Euphrasie le résumé d'une conversation téléphonique de Toulouse : « L'armistice est signé. »

Cet affichage fut une confirmation, une certitude.

Alors l'enthousiasme ne connut plus de bornes.

7 novembre 1918 ! Quelle journée mémorable ! Et cependant, il y avait dans un coin de Cahors des administrateurs qui grelotaient d'ennervement. Eux seuls n'avaient pas connaissance de la grande nouvelle ; eux seuls ne s'associaient pas à la joie publique.

C'étaient les administrateurs préfectoraux.

Ils criaient : « C'est une fausse nouvelle. Il n'est pas possible que l'armistice soit signé, parce que nous ne sommes pas informés officiellement. »

Parbleu ! Ils avaient raison ; nous le reconnaissons volontiers.

Mais, criait le proconsul de l'époque à son sous-fifre, qui donc a lancé cette grande nouvelle ? Serait-ce le Journal du Lot, ce journal si populaire à Cahors, mais honni par les « officiels ». Alors, vengeance ! Sommons-le de s'expliquer. »

7 novembre 1918 ! Cette journée de joie sublime, sans contrainte, franche, pure, eut sa minute comico-tragique !

Un coup de téléphone au bureau du Journal du Lot : « Allô, allô ! c'est le Secrétaire Général de la Préfecture qui téléphone. » — Allô, Allô ! A vos ordres, Monsieur ! — Allô, allô ! D'où tenez-vous la nouvelle que l'armistice est signé ? — demande le Secrétaire Général de la Préfecture, M. Souchié. Est-ce une indiscrétion de la Poste ?

« Allô, allô : ça ne vous regarde pas, Monsieur », fut la réponse que le Monsieur encaissa. Et le récepteur fut remplacé à son crochet. M. Souchié, Secrétaire Général, transmit la réponse à son patron.

7 novembre 1918 ! Journée mémorable, inoubliable pour qui l'a vécue. En ville, la joie était à son comble. La nouvelle était fautive ? Elle était vraie. Elle fut confirmée trois jours après.

Mais si à Cahors l'enthousiasme était indescriptible, il l'était aussi dans le monde entier.

A Paris, à Londres, à Washington, à Toulouse, à Bordeaux, à Kamtchaka, à vingt mille lieues sous les mers, tout le monde connaissait la nouvelle : « Les Boches sont vaincus. » On riait, on s'embrassait, on fêtait la victoire. Et pourtant, à la Préfecture du Lot, le proconsul et le sous-fifre n'avaient pas le sourire.

Le plus mauvais, c'est que le proconsul voulut « faire justice de cette fausse nouvelle ». On incrimina les employés des postes de Cahors ! Flanqué du sous-fifre, le Secrétaire Général Souchié, il fit faire une enquête et alla porter plainte au Procureur de la République, cet honnête homme, ce délicat, ce dévoué et regretté Procureur de la République, M. Korn.

Pauvre M. Korn ! Quel sourire doux et ironique il avait quand il nous racontait l'aventure.

Des poursuites contre qui ? et pourquoi ? Les vieilles baleines qui se balladent dans la mer Baltique connaissent la grande nouvelle avant les Cadurciens et se gondaient de plaisir. Alors ?

Il n'y eut pas de poursuites contre

les « indiscrets » : aussi bien il n'y avait pas d' « indiscrets » puisque les baleines de la mer Baltique connaissent la fausse nouvelle de l'armistice qu'ignorait le proconsul et son sous-fifre, le Secrétaire Général de la Préfecture du Lot.

Donc, ce n'était pas de Cahors que la fausse nouvelle était partie : sur la rivière du Lot ne naviguait, à ce moment-là pas plus qu'aujourd'hui, aucun bateau.

« L'Impossible » était comme aujourd'hui inutilisable. Ce n'était pas lui qui avait pu aller rendre visite aux baleines et cachalots.

7 novembre 1919 ! En ce jour d'anniversaire, nous avons cru devoir évoquer ces joyeux souvenirs, cette belle journée où la population cadurcienne, dans une embrassade générale, enthousiaste, pure, communia entière — sauf les deux gardiens des secrets d'Etat, le proconsul et son sous-fifre — avec le monde entier dans un même sentiment de foi et de joie patriotiques !

LOUIS BONNET.

Des concours, des examens, on finira par en faire passer tous les 8 jours pour créer des fonctionnaires tout à fait inutiles.

La Préfecture détient le record. Scribes, dactylos se pressent dans les bureaux, prêts à pénétrer ce n'est pas difficile. Nous sommes en période électorale. On crée des emplois, pour que ces employés, leurs parents, cousins, neveux, manifestent une reconnaissance électorale au politicien qui aura fait nommer les candidats préférés, employés du département.

Nous ne voudrions pas être plus grincheux qu'à l'ordinaire : nous ne pouvons pas l'être moins.

Mais y avait-il nécessité, ces jours derniers, à faire passer un concours pour l'emploi de sténo-dactylo à la Préfecture ? Oui ? Soit !

Il y a donc beaucoup de travail supplémentaire à faire dans cette administration que les contribuables du Lot entretiennent et qui finira par leur coûter très cher, à moins que les employés nouveaux ne soient payés que sur les bénéfices réalisés par le Bureau permanent.

Le dernier concours de sténo-dactylo qui a eu lieu est peut-être électoral. M. de Monzie avait peut-être à caser quelques candidates pour plaire à des électeurs. Et naturellement, elles ont été reçues par la Commission présidée par le sous-fifre, Secrétaire Général de la Préfecture et de M. de Monzie.

Nous pourrions en reparler.

L. B.

AIMEZ-VOUS LES VERS ?

Aimez-vous les vers ? Les vers naturels, qui sont comme un écho de la vie ? Les vers qu'animent tour à tour les souris et les pleurs, l'espérance et le regret, l'humour et l'émotion ? Eh bien, lisez vite la charmante petite plaquette de « Sonnets et Sonnettes » que vient de publier M. Georges Jamin.

L'auteur, — que nous ne connaissons nullement, — est, croyons-nous, Professeur de langue anglaise à l'Ecole Lavoisier de Paris. En septembre 1914, alors que la bataille de la Marne emplissait les hôpitaux parisiens, son dévouement le fit s'offrir comme interprète à l'Hôpital temporaire, installé au Lycée Buffon, où venaient d'être évacués plusieurs dizaines de nos alliés Britanniques. Et tant que vécut l'hôpital, c'est-à-dire jusqu'en mai dernier, M. Georges Jamin consacra tous ses loisirs à sa fonction d'infirmier bénévole, tour à tour interprète, confident et secrétaire des blessés.

C'est précisément pour distraire et soulager ces malades du corps et parfois de l'âme, que furent composés ces « Sonnets et Sonnettes ». Chacun d'eux est comme un petit tableau, un épisode ; mais l'Hôpital Buffon reste toujours le cadre où se meuvent les acteurs et c'est un peu son histoire qui se trouve ainsi racontée, mais c'est aussi de l'Histoire.

Certes, la plaquette de M. Jamin sera surtout chère et précieuse à tous ceux qui furent les hôtes de « Buffon ». Mais elle conserve tout son attrait pour chacun de nous, puisque nul n'est resté étranger au Drame et que c'est un côté du Drame qui nous est dépeint.

Distraire et consoler : oui, c'est bien cela. Consoler surtout, car il y a de la mélancolie et des teintes grises dans ces « Impressions ». Mais une mélancolie qui ne déprime pas, qui reconforte au contraire, étant faite de sympathie, de bienveillance et d'amour. M. Jamin cultive ensemble l'optimisme et la bonté : La vie lui paraît sûrement digne d'être vécue, mais il ne veut pas la savourer en égoïste et sa joie est faite pour autant de la joie d'autrui. Voilà pourquoi il s'est proposé aussi de distraire. Et, sans nul doute, il a réussi à retremper bien des âmes endolories.

...Il y a donc du sentiment, beaucoup de sentiment dans ces poésies. Mais on y réserve aussi une bonne place à l'humour : ce n'est pas en vain qu'on a fréquenté les écrivains d'outre-Manche. Mais c'est de l'humour à la Française, si l'on peut dire, et parfois même on cotoie la gasconade. Mais, au fait, tout vrai Poilu n'est-il pas au fond un peu gascon ?

Aimez-vous les vers ?... Mais, à quoi bon ? Même si la Poésie ne vous captive pas, vous lirez « Sonnets et Sonnettes », et vous serez charmé ! Et puis, M. Georges Jamin a eu une pensée tout heureuse : Après s'être consacré aux défenseurs d'aujourd'hui, il a tenu à s'intéresser à ces défenseurs de demain, à toutes ces jeunes et frères créatures

que ravage la tuberculose. Et celui qui se peint en certain sonnet en « Célébrateur repenti » a voulu être un peu père, le père adopté de tant d'innocentes victimes ; et c'est au profit de l'« Œuvre des Enfants Tuberculeux d'Ormesson » qu'est faite la vente de la Plaquette.

De la Muse qui chante, écoutez tous la voix ; Donnez, donnez toujours, pour que, dans les grands Respectent les petits que rongent la phthisie... (bois, Trop de Français sont morts, préservons les enfants Du mal qui rendrait vains nos efforts triomphants ; Songez qu'en les sauvant, vous aidez la Patrie !

Et l'on ne sait celui qu'il faut le plus admirer : celui qui cultive l'Art ou celui qui cultive le Bien. M. D.

La brochure est en vente chez M. Georges Jamin, 76 bis, rue des Saints-Pères, Paris VII^e. Prix 5 fr., au profit de l'Œuvre des Tuberculeux d'Ormesson.

Et l'on ne sait celui qu'il faut le plus admirer : celui qui cultive l'Art ou celui qui cultive le Bien. M. D.

La brochure est en vente chez M. Georges Jamin, 76 bis, rue des Saints-Pères, Paris VII^e. Prix 5 fr., au profit de l'Œuvre des Tuberculeux d'Ormesson.

Et l'on ne sait celui qu'il faut le plus admirer : celui qui cultive l'Art ou celui qui cultive le Bien. M. D.

La brochure est en vente chez M. Georges Jamin, 76 bis, rue des Saints-Pères, Paris VII^e. Prix 5 fr., au profit de l'Œuvre des Tuberculeux d'Ormesson.

Et l'on ne sait celui qu'il faut le plus admirer : celui qui cultive l'Art ou celui qui cultive le Bien. M. D.

La brochure est en vente chez M. Georges Jamin, 76 bis, rue des Saints-Pères, Paris VII^e. Prix 5 fr., au profit de l'Œuvre des Tuberculeux d'Ormesson.

Et l'on ne sait celui qu'il faut le plus admirer : celui qui cultive l'Art ou celui qui cultive le Bien. M. D.

La brochure est en vente chez M. Georges Jamin, 76 bis, rue des Saints-Pères, Paris VII^e. Prix 5 fr., au profit de l'Œuvre des Tuberculeux d'Ormesson.

Et l'on ne sait celui qu'il faut le plus admirer : celui qui cultive l'Art ou celui qui cultive le Bien. M. D.

La brochure est en vente chez M. Georges Jamin, 76 bis, rue des Saints-Pères, Paris VII^e. Prix 5 fr., au profit de l'Œuvre des Tuberculeux d'Ormesson.

Et l'on ne sait celui qu'il faut le plus admirer : celui qui cultive l'Art ou celui qui cultive le Bien. M. D.

La brochure est en vente chez M. Georges Jamin, 76 bis, rue des Saints-Pères, Paris VII^e. Prix 5 fr., au profit de l'Œuvre des Tuberculeux d'Ormesson.

que ravage la tuberculose. Et celui qui se peint en certain sonnet en « Célébrateur repenti » a voulu être un peu père, le père adopté de tant d'innocentes victimes ; et c'est au profit de l'« Œuvre des Enfants Tuberculeux d'Ormesson » qu'est faite la vente de la Plaquette.

De la Muse qui chante, écoutez tous la voix ; Donnez, donnez toujours, pour que, dans les grands Respectent les petits que rongent la phthisie... (bois, Trop de Français sont morts, préservons les enfants Du mal qui rendrait vains nos efforts triomphants ; Songez qu'en les sauvant, vous aidez la Patrie !

Et l'on ne sait celui qu'il faut le plus admirer : celui qui cultive l'Art ou celui qui cultive le Bien. M. D.

Lettre ouverte à Messieurs les Candidats aux élections législatives du Lot

Les fédérations des pensionnés et retraités ont l'honneur de vous exposer que le projet Doumer Président de la Commission des pensions au Sénat est inégal et ferait de nombreux mécontents s'il était voté.

Tous les retraités proposent d'y substituer la modification suivante : Au-dessous de 750 fr. 100% avec minimum de 1.500 fr. de 750 à 1.800 fr. 75% de 1.500 fr. de 1.800 à 3.000 fr. 50% de 3.150 fr. de 3.000 à 6.000 fr. 25% de 4.500 fr.

proposition juste et équitable. Votre prompt et catégorique réponse nous dictera la façon avec laquelle nous devons exprimer notre vote.

Les Fédérés.

Compatriote

Notre jeune compatriote, M. Emile Blanchès, ancien élève du Lycée Gambetta, vient d'être reçu au concours d'admission à l'École de médecine navale.

En outre, M. Emile Blanchès a été également reçu au concours d'admission à l'École militaire de médecine de Lyon.

Nous sommes heureux de féliciter le jeune et brillant lauréat qui est le fils de M. Blanchès, le sympathique propriétaire de l'Hôtel du Midi, à Cahors.

Hypothèques

Nous apprenons avec plaisir la nomination comme conservateur des Hypothèques à Brignoles (Var), de Monsieur Cellier licencié en droit et receveur des Domaines à Tiaré (Algérie).

Toutes nos félicitations à M. Cellier qui a acquis le droit de cité à Cahors comme allié à la famille Louis le sympathique libraire de notre ville.

Gendarmerie

Les gendarmes auxiliaires Lemaison et Laporte sont admis définitivement dans l'arme et affectés à la 17^e légion.

Hôpital-Hospice

Création d'un Service médical. Conformément aux instructions du Ministère de l'Intérieur, un nouveau service médical vient d'être créé : service des maladies de la femme (métrite, etc.), maladies des femmes, de la peau, des muqueuses. La Commission administrative a nommé comme médecin titulaire de ce service, le docteur Chéry, médecin-adjoint à la Maternité, que ses études antérieures et sa thèse désignent à ces fonctions spéciales.

Ce service comprendra une clinique et des consultations gratuites. Quand l'organisation sera un fait accompli, le Public en sera averti.

Lou Gorrit del Quercy

Le Comité de l'Arbre de Noël s'occupe aussi de l'organisation de la fête enfantine qui aura lieu le dimanche 28 décembre, en matinée. Plusieurs centaines de jouets y seront distribués et nous reverrons le groupe des petits Parisiens qui profiteront de nos Colonies de Vacances pendant la belle saison d'août et septembre.

Jouets, gâteaux et friandises y seront distribués à profusion. Pour le Comité : Le Vice-Président : P. VIOLETTE.

Avis aux agriculteurs

Sont invités à faire leur déclaration au Président de la Société d'Agriculture à Cahors, avant le 15 novembre prochain, les concurrents aux primes inscrites dans le programme général des concours qui doivent avoir lieu prochainement dans l'arrondissement de Cahors et qui visent :

Les cultures fruitières, forestières, truffières ; Les cultures maraichères et les primeurs ; Les cultures de plantes aromatiques et médicinales ; Les étalles, granges, fosses à fumier, silos perfectionnés ; Les installations de caves et de vinification ; Les encouragements aux instituteurs qui ont déployé le plus de zèle pour l'enseignement agricole ; Les serviteurs agricoles qui sont restés le plus longtemps au service de leur patron.

Il est également rappelé aux intéressés que l'an prochain un concours analogue aura lieu dans l'arrondissement de Figeac et comprendra en outre des primes ci-dessous : Une prime d'honneur avec prix en argent pour l'exploitation la mieux dirigée.

Le Président de la Société d'Agriculture Docteur REY, sénateur.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer les viticulteurs qui ont demandé du sucre de vendanges, que la livraison aura lieu le lundi 10 novembre courant, à raison de trois kilos par demande à 1 fr. 80 le kilo.

Les bons seront délivrés à la Mairie (Bureau du Secrétaire), de 9 h. à midi et de 2 à 4 heures du soir. Prière d'apporter les sacs.

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 1^{er} au 15 novembre 1919

Naissances
Cassayre Toussaint-Eloi-Paul, à Bonnet, près Cahors.
Saillens Léon-Robert, rue du Président-Wilson.
Laur. Maurice-François, rue Brive.

Publications de Mariages
Studier Henri-François-Antoine, professeur adjoint au Lycée et Bouniol Jeanne-Marie, s. p., à Cahors.

Mariages
Coulon Pierre-Gustave et Simonis Philippine-Marthe.
Bayrou Marcel-Jean et Simonis Hélène-Henriette.
Estradal Léon-Charles, plombier et Pendarie Anne-Rosalie-Charlotte, s. p.
Tabournel Jean-Cyrille-Auguste et Lebreil Marie-Emilia.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Larrive Robert-Charles-Baptiste-Marius, typographe, à Cahors et Courréjou Anne-Irma, ouvrière d'imprimerie, à Cahors.

Chabert Jean-Arthur, marchand tailleur et Lufau Marie-Hortense, s. p., à Cahors.

Liauzun Emile, ajusteur, à Cahors et Dalat Marie-Héloïse, s. p., à Cahors.

Barrou Clément-Léon, employé au P. O. et Laurens Léonie, s. p., à Caussade.

Mariages
Coulon Pierre-Gustave et Simonis Philippine-Marthe.
Bayrou Marcel-Jean et Simonis Hélène-Henriette.
Estradal Léon-Charles, plombier et Pendarie Anne-Rosalie-Charlotte, s. p.
Tabournel Jean-Cyrille-Auguste et Lebreil Marie-Emilia.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

Décès
Cambrouse Mélanie, épouse Dardenne, 45 ans, rue de la Préfecture.
Delbos Adolphe-Léopold, s. p., 59 ans, rue Donzelle, 13.
Vincens Anna, épouse Artigalas, 50 ans, boulevard Gambetta.
Bourdef Catherine, veuve Larnaudie, 75 ans, rue du Président-Wilson.
Bonnevillie Victor, maçon, 60 ans, rue Barry.
Fréjaville Sarah, épouse Beszac, 61 ans, rue du Président-Wilson.
Serres Marius, 2 mois, rue du Président-Wilson.

Mariages
Macluzeau Marie, veuve Despet, 64 ans, boulevard Gambetta, 38.
Lestrade Jean-Frédéric, agent d'assurances, 29 ans, boulevard Gambetta.

sa sympathie à la famille Combarieu en assistant à l'inhumation de ce fils unique. Qu'il nous soit permis d'adresser à nouveau, à notre ami Clément Combarieu son père et à toute sa famille nos plus vives et sincères condoléances. I. P.

Figeac
Succès scolaires. — Sont admis définitivement aux baccalauréats : Louis Sanierès (latin-grec A. B.) ; Laurent Lavabre (latin-grec) ; Marceau Richard (latin-langues) ; Louis-Jean Suquet (mathématiques élémentaires 2^e partie). Sur 14 candidats présentés en 1919, 10 sont reçus, dont 4 avec mention. Félicitations aux professeurs et aux lauréats.

Collège Champollion. — Nous apprenons avec plaisir que MM. Rumeau, Franchet et Léopold, professeurs au Collège Champollion, viennent d'être admissibles au concours de l'agrégation. Nos plus sincères félicitations.

— M. Thomas, professeur de philosophie, ayant été nommé Principal, c'est M. Sauret qui le remplace.

— Notre compatriote, M. Augustin Boutaric, docteur ès-sciences, est nommé Maître de conférence à la Faculté de Dijon. Félicitations.

Groupe sportif Figeacois. — Aujourd'hui dimanche, le groupe sportif Figeacois, recevra en match de rentrée sur son terrain de l'Hospice, le Stade Saint Céréen. La partie commencera à 2 heures précises et promet d'être intéressante en raison de la composition des deux équipes.

Nous espérons que les sportifs figeacois qui se donneront rendez-vous sur le ground, emporteront de cette rencontre un excellent souvenir.

Finances. — Nous relevons avec plaisir à l'« Officiel », que notre compatriote Ernest Cayssac, premier fondé de pouvoirs de Trésorerie Générale, vient d'être classé pour une perception de 1^{re} classe. M. Boué, fondé de Pouvoirs à la Recette des Finances de Figeac fait également l'objet d'un classement pour une perception de 3^e classe. Félicitations.

Etat-civil du 1^{er} au 8 novembre 1919

Naissances. — Caudron Adeline-Adèle ; Traissac Charles-Henri ; Durand Jean ; Lacroix Louise-Marthe.

Mariages. — Auliac Philibert et Dejean Marie.

Décès. — Flaugnac Marie, épouse Roques, 84 ans ; Balas Marie-Louise, Vve Négrié, 67 ans ; Guilar Marie, Vve Durand, 69 ans.

Acte de probité. — M. Combomoret Octave, contre-maître à l'usine Ratié a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme. Il s'est empressé d'en faire la déclaration au Commissariat de Police.

Etat-civil du 1^{er} au 8 novembre 1919

Naissances. — Caudron Adeline-Adèle ; Traissac Charles-Henri ; Durand Jean ; Lacroix Louise-Marthe.

Mariages. — Auliac Philibert et Dejean Marie.

Décès. — Flaugnac Marie, épouse Roques, 84 ans ; Balas Marie-Louise, Vve Négrié, 67 ans ; Guilar Marie, Vve Durand, 69 ans.

Acte de probité. — M. Combomoret Octave, contre-maître à l'usine Ratié a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme. Il s'est empressé d'en faire la déclaration au Commissariat de Police.

Etat-civil du 1^{er} au 8 novembre 1919

Naissances. — Caudron Adeline-Adèle ; Traissac Charles-Henri ; Durand Jean ; Lacroix Louise-Marthe.

Mariages. — Auliac Philibert et Dejean Marie.

Décès. — Flaugnac Marie, épouse Roques, 84 ans ; Balas Marie-Louise, Vve Négrié, 67 ans ; Guilar Marie, Vve Durand, 69 ans.

Acte de probité. — M. Combomoret Octave, contre-maître à l'usine Ratié a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme. Il s'est empressé d'en faire la déclaration au Commissariat de Police.

Etat-civil du 1^{er} au 8 novembre 1919

Naissances. — Caudron Adeline-Adèle ; Traissac Charles-Henri ; Durand Jean ; Lacroix Louise-Marthe.

Mariages. — Auliac Philibert et Dejean Marie.

Décès. — Flaugnac Marie, épouse Roques, 84 ans ; Balas Marie-Louise, Vve Négrié, 67 ans ; Guilar Marie, Vve Durand, 69 ans.

Acte de probité. — M. Combomoret Octave, contre-maître à l'usine Ratié a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme. Il s'est empressé d'en faire la déclaration au Commissariat de Police.

Etat-civil du 1^{er} au 8 novembre 1919

Naissances. — Caudron Adeline-Adèle ; Traissac Charles-Henri ; Durand Jean ; Lacroix Louise-Marthe.

Mariages. — Auliac Philibert et Dejean Marie.

Décès. — Flaugnac Marie, épouse Roques, 84 ans ; Balas Marie-Louise, Vve Négrié, 67 ans ; Guilar Marie, Vve Durand, 69 ans.

Acte de probité. — M. Combomoret Octave, contre-maître à l'usine Ratié a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme. Il s'est empressé d'en faire la déclaration au Commissariat de Police.

Peut-on se GUÉRIR des HERNIES

CHUTES DE MATRICES REINS FLOTTANTS DÉPLACEMENT DES ORGANES ?

OUI, on peut se guérir sans avoir recours à l'opération souvent néfaste, non par elle-même, mais par ses suites. Vous qui souffrez, n'attendez pas qu'il soit trop tard, l'étranglement herniaire provoque la mort en quelques heures dans des souffrances atroces, et cet étranglement peut se produire dès l'apparition de la hernie, sans qu'aucun malaise particulier ait annoncé son imminence.

Hernieux, songez que votre infirmité est pour vous un danger de mort permanent, qu'elle vous affaiblit et fera de vous un impotent à bref délai.

N'hésitez donc pas plus longtemps, la Méthode du Célèbre Spécialiste HITTEL de Paris, sans gêne aucune, sans rien changer à vos habitudes, fait immédiatement disparaître votre infirmité et en assure la guérison définitive comme le montre l'attestation suivante :

« J'étais atteint d'une hernie, grosse comme le poing, qui menaçait de s'étrangler. Je me suis confié à M. HITTEL, qui m'en a radicalement guéri en un mois, sans aucune souffrance, et sans interrompre mon travail. Je tiens à lui donner ce témoignage public de ma reconnaissance. »

« COUSSET, boucher, 23, rue Grande-Horloge, Agen. »

N'attendez donc pas plus longtemps quand votre vie est en danger, et venez consulter M. HITTEL :

Gourdon, samedi 29 novembre, Hôtel de la Boule d'Or.
Cahors, lundi 1^{er} décembre, Hôtel des Ambassadeurs.
Fumel, mardi 2 décembre, Hôtel de la Poste.

Les Quatre-Routes, lundi 8 décembre, Hôtel Clavier.
Figeac, lundi 15 décembre, Hôtel des Voyageurs.
Prayssac, mardi 16 décembre, Hôtel Lamourne.

Vayrac, mercredi 17 décembre, Hôtel Barnabé.
Souillac, vendredi 19 décembre, Hôtel du Lion d'Or.
Saint-Céré, lundi 22 décembre, Hôtel des Voyageurs.

Depuis la Guerre, Bureaux à BREST, 45, rue du Château.

Membres artificiels modernes pour amputations. Appareils redresseurs pour toutes difformités.

Prochainement ouverture du « Garage du Nord »

4, RUE DES CADOURQUES

P. ALIBERT

Spécialiste mécanicien des ateliers de réparation des premières Maisons d'automobiles

ATELIER DE RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET MOTEURS DE TOUTES MARQUES

Mise au point, travail soigné et garanti.

AVIS

Monsieur BRU a l'honneur de faire connaître au public, qu'il vient de créer à Cahors, Cours Vaxis (à l'angle de la rue des Maures), une écurie moderne.

Dorénavant M. BRU recevra régulièrement des convois de chevaux de toutes catégories et de toutes races. Il tiendra le public au courant de ces arrivages par la voix des journaux. La maison s'occupera en outre du dressage et pension des chevaux.

AVIS

M. Raymond SAVIS, d'Albas (Lot), informe le public qu'il ne paiera pas les dettes que contracterait sa femme, née Honorine MAURIET, qui a quitté le domicile conjugal.

A VENDRE

OCCASION MEUBLE

Comptoir dessus marbre pour Epicerie ou Commerce Marée.

S'adresser : EPICERIE GAMBETTA 2, rue Président Wilson.

Foin, Pailles, Avoine, Son, Haricots, Pommes de terre, par wagons complets. Représentants bien introduits et avec références sont demandés.

ALLERON, à NIORT.

ON DEMANDE

Agents voyageurs pour placer huiles, savons, cafés, Fortes remises. REYNAUD, 48, rue Consolat, MARSEILLE.

Société d'applications automobiles

Siège Social: Route Nationale

SOULLAC (Lot)

Section Autos. Moteurs et Cycles

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnéto. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamo et Magnéto. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de Matériel.

VENTE SUR LICITATION

Les étrangers admis, en SIX lots

D'immeubles dépendant des successions de Monsieur Jean-Pierre POUGET et dame Marie DELTHEIL, mariés demeurant à CREMPS, immeubles situés sur les communes de CREMPS et de LABURGADE.

L'adjudication aura lieu le **DOUZE DÉCEMBRE MIL NEUF CENT DIX NEUF**, à **DEUX** heures du soir, par devant Monsieur le Président d'audience du tribunal civil de Cahors, en l'audience des criées du dit tribunal civil, séant au Palais de justice de la dite Ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu d'un premier jugement du trente-un juillet mil neuf cent dix-neuf, contradictoirement rendu par le tribunal civil de Cahors, enregistré, par lequel le partage de la succession des mariés POUGET-DELTHEIL, quand vivaient propriétaires à Pouzergues, commune de Cremps, a été ordonné ;

Et encore en vertu et en exécution d'un autre jugement rendu par le même tribunal civil de Cahors, toujours contradictoirement entre parties, le dix-sept octobre mil neuf cent dix-neuf, enregistré et signifié à avoués par lequel jugement, la licitation des immeubles dépendants de la succession de Monsieur Jean-Pierre POUGET et dame Marie DELTHEIL, mariés, quand vivaient propriétaires à Pouzergues, commune de Cremps, où ils sont décédés, le mari en mai mil neuf cent douze et la femme le quatre avril mil neuf cent quinze, à leur domicile à Pouzergues, a été préalablement ordonné ;

Ordonné, que :

Monsieur Edouard POUGET, propriétaire, demeurant à Pouzergues, commune de Cremps, ayant Maître François SÉGUY pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, lequel occupera pour lui avec élection de domicile en son étude au dit Cahors, rue St-Pierre, d'une part.

En présence ou eux dûment appelés de :

Dame Marcelle POUGET, épouse Antoine MIQUEL, de lui assistée et autorisée, mariés, demeurant ensemble à Anglars-Juillac, défenderesse, ayant pour avoué Maître MÉRIC, lequel s'est pour elle constitué, d'autre part.

Monsieur Louis POUGET, demeurant à Paris, boulevard Beaumarchais, n° 22, défendeur, ayant

Maître SAUVETRE pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, d'autre part.

Dame Félicité POUGET, épouse de Monsieur Pierre SEMBEL, de lui assistée et autorisée, mariés, demeurant ensemble à Galesie-Bas, commune d'Arcambal, défenderesse, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors Maître SÉGUY.

Albertine POUGET, épouse de Monsieur Basile HÉBRARD, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble aux Mazels, commune d'Esclauzel, ayant pour avoué constitué Maître SÉGUY près le tribunal civil de Cahors, d'autre part.

Madame Marie POUGET, épouse de Monsieur Louis DALAT, de lui assistée et autorisée, mariés, demeurant ensemble à Bouzies, ayant pour avoué près le tribunal civil de Cahors, Maître SÉGUY, encore d'autre part.

Il sera procédé le **DOUZE DÉCEMBRE MIL NEUF CENT DIX NEUF**, à **DEUX** heures de l'après-midi, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Cahors, par-devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis, par le jugement du dix-sept octobre mil neuf cent dix-neuf, précité, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, EN SIX LOTS, des immeubles ci-après désignés et dépendant des successions de Monsieur Jean-Pierre POUGET et de dame Marie DELTHEIL, son épouse, quand vivaient propriétaires à Pouzergues, commune de Cremps, où ils sont décédés comme il a été dit plus haut.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente licitation a été dressé par les soins de Maître François SÉGUY, avoué à Cahors, et déposé au greffe du tribunal civil où toutes les personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

BIENS

situés sur la commune de Cremps

PREMIER LOT

Ce lot comprendra :

Un entier immeuble sis au lieu dit « Blancard » porté à la matrice cadastrale de la commune de Cremps comme terre, terre et pâture, sous les numéros sept cent quarante-deux (742), sept cent quarante-trois (743), et autre sept cent quarante-quatre (744) p. section C du plan cadastral de la dite commune, classe troisième et première pour une contenance d'environ de deux hectares soixante-deux ares quarante-huit centiares, et pour un revenu imposable de quarante-quatre francs et quarante-et-un centimes.

Ce lot ainsi composé confrontera au nord avec la propriété de Monsieur Bouyssi Jean et à la route allant à Labenque, à l'est avec les propriétés du même Jean Bouyssi, au midi avec les propriétés de Monsieur le Docteur Anset et de Monsieur Jules Ourcival, et à l'ouest avec la propriété de Monsieur Ourcival Philippe et avec un chemin public ;

Ce lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de trois mille francs, ci 3.000 fr.

DEUXIÈME LOT

Ce lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre labourable, situé au lieu dit « Cadesprat » porté à la matrice cadastrale de la commune de Cremps, sous le numéro six cent soixante-trois (663) p., section B du

plan de la dite commune, classe deuxième, d'une contenance approximative de soixante-dix-sept ares vingt-sept centiares, et pour un revenu imposable de trente-sept francs vingt centimes ;

Cet immeuble confronte à l'aspect de l'est à la propriété de Monsieur Deltheil Basile, à l'aspect du ouest à la propriété de Monsieur Louis Barel, à l'aspect du nord à la propriété de Monsieur Deltheil Basile et à l'aspect du midi, avec terre formant le troisième lot ;

Il est expliqué que l'accès de l'immeuble se fait par l'angle nord-est donnant directement dans le chemin de service, mais qu'on peut aussi accéder à ce lot par l'angle nord-ouest, par suite d'un droit de servitude grevant le patus de Monsieur Basile Deltheil au devant de ses granges ;

Ce deuxième lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de deux mille francs, ci 2.000 fr.

TROISIÈME LOT

Ce lot comprendra :

Un immeuble autrefois en vignes, aujourd'hui en friches, sis au lieu dit « Cadesprat » aussi appelé « Canabal », porté à la matrice cadastrale de la commune de Cremps, sous le numéro six cent soixante-trois (663) p., section B du plan de la dite commune, pour une contenance de trente ares environ, classe première, et pour un revenu imposable de vingt-quatre francs ;

Ce lot ainsi formé confrontera à l'aspect du levant et du couchant à la propriété de Monsieur Deltheil Basile, à l'aspect du nord, à l'immeuble formant le deuxième lot, et à l'aspect du midi, avec la route de Laburgade ;

Ce troisième lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de mille cinq cents francs, ci 1.500 fr.

QUATRIÈME LOT

Ce lot comprendra :

Un grand immeuble, d'un seul

tenant, sis aux lieux dits « Pechpefit », « Clauzet », « Vignasses » et « Clauzels », en nature de terre labourable, bois truffiers et bois portés à la matrice cadastrale de la commune de Cremps, sous les numéros huit cent cinq (805), huit cent six (806) p., huit cent sept (807) p., huit cent dix (810) p., huit cent dix-neuf (819) p. et huit cent vingt (820) p., section C du plan de la dite commune, pour une contenance totale approximative de quatre hectares treize ares quatorze centiares, classe U, deuxième et troisième, et pour un revenu imposable de cent trente-sept francs vingt-cinq centimes ;

Ce lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de mille deux cents francs, ci 1.200 fr.

CINQUIÈME LOT

Ce lot comprendra :

Une maison d'habitation, grange, hangar, étables, four et fournil, cour et petit jardin, le tout situé au lieu dit « Pouzergues » porté à la matrice cadastrale de la commune de Cremps, sous les numéros six cent soixante-huit (668) p., six cent soixante-neuf (669) p., six cent soixante-dix (670) p., section B du dit plan.

Tous ces immeubles sont d'une superficie approximative de six ares vingt-six centiares et d'un seul tenant.

La maison comprend un premier corps de logis, composé d'une vaste pièce à laquelle on accède par un escalier en pierre couvert ;

A la suite se trouvent une cuisine, une chambre, le tout élevé d'un premier étage.

On peut accéder au dit premier étage par un escalier extérieur donnant sur un chemin de service privé ; la cour ou patus, s'ouvre sur un croisement de chemins ruraux ;

Au-dessous du premier étage se trouve une cave, au-dessus du premier étage se trouve un grenier ;

La grange est en partie démolie et elle est séparée de la maison par le hangar ;

En face et de l'autre côté de la cour, sont situés le four et le fournil ;

La maison ainsi que les autres bâtisses sont construites en pierres du pays et couvertes en tuiles ;

La maison est portée à la matrice cadastrale de Cremps, pour un revenu imposable de vingt-six francs vingt-cinq centimes et le petit jardin, classe U, pour un revenu imposable de quatre francs vingt centimes.

Il est expliqué que l'adjudicataire de ce lot aura la propriété commune avec Monsieur Deltheil Basile d'un puits situé au nord-ouest des immeubles dont s'agit sur la propriété du dit Monsieur Deltheil.

Ces immeubles formant le cinquième lot, confrontent au sud avec la propriété de Monsieur Basile Deltheil, du nord au chemin communal, de l'ouest avec chemin de service privé, de l'est avec la propriété de Monsieur Deltheil Basile.

Ce lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de mille cinq cents francs, ci 1.500 fr.

SIXIÈME LOT

Ce lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre aujourd'hui friche, aux confins des communes de Laburgade, Cremps et Cieureac, porté à la matrice cadastrale de la commune de Laburgade, au lieu dit « Les Placés », sous les numéros cent quatre-vingt-sept (187), cent quatre-vingt-huit (188) et cent quatre-vingt-neuf (189), section B du plan, classe deuxième, pour une contenance de un hectare trente ares quatre-vingt-dix centiares et pour un revenu imposable de deux francs dix centimes ;

Ce lot confronte à la route de Labenque à Cremps, à chemin public, à propriétés de Messieurs Lalande et Pouzergues de Laburgade.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci 100 fr.

BAISSE DE MISE A PRIX

En vertu du jugement du tribunal civil de Cahors du dix-sept octobre mil neuf cent dix-neuf, Monsieur le Président d'audience, commis à la présente licitation, sera autorisé à baisser définitivement les mises à prix, faute d'enchères sur celles fixées ci-dessus.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente seront payés entre les mains de Maître François SÉGUY, dans les dix jours de l'adjudication, par les adjudicataires, au prorata de leurs prix d'adjudication, en sus et en augmentation des dits prix.

Pour extrait certifié conforme, L'avoué poursuivant, François SÉGUY

Enregistré à Cahors, le no- vembre mil neuf cent dix-neuf, folio case Reçu : un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur : signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître François SÉGUY avoué poursuivant la présente licitation, à Maître MÉRIC, avoué co-licitant, à Maître SAUVETRE, avoué co-licitant, à Maître SÉGUY aussi avoué co-licitant,

qui, comme tous les autres avoués occupant près le tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

(Successor de M^e VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

VENTE DE BIENS DE MINEURS

Adjudication fixée au **VENDREDI CINQ DÉCEMBRE, MIL NEUF CENT DIX NEUF, A QUATORZE HEURES**, au Palais de justice à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Figeac, le trente-un juillet mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

Il sera procédé le **VENDREDI CINQ DÉCEMBRE MIL NEUF CENT DIX NEUF, A QUATORZE HEURES**, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice à Figeac, boulevard Président Wilson, devant Monsieur DUPUY juge près le dit tribunal, commis à cet effet, ou à son défaut devant Monsieur le Président du siège, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés appartenant aux mineurs DESTAL, ci-après nommés, et dépendant de la succession de M. Frédéric DESTAL, en son vivant, propriétaire, demeurant à Pechbourdiol, commune de Prendaignes, mort pour la France.

Cette vente est poursuivie à la requête de Madame Rosalie CANTAREL, veuve de Monsieur Frédéric DESTAL, demeurant à Pechbourdiol, commune de Prendaignes, « agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses deux filles mineures Marie-Emilie DESTAL et Aurélie-Marie-Antoinette DESTAL, issues de son mariage avec le dit Frédéric DESTAL ».

Poursuivante «s-qualités» ayant M^e NUVILLE pour son avoué.

Elle aura lieu en présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur Pierre VÉDRUNES, propriétaire, demeurant à Trémont, commune de Figeac, « pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs DESTAL sus-nommés »

DÉSIGNATION

DES

IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT

ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :

Un enclos sis à « Pechbourdiol » commune de Prendaignes, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, terre, pré et châtaigneraie le tout confrontant à propriété de Madame Labro et à chemin public ;

Ces immeubles paraissent désignés à la matrice cadastrale de la commune de Prendaignes ainsi qu'il suit :

1° Un pré sis à « Le Sagnas » porté sous le N° 697 de la section B pour une contenance de soixante-trois ares dix centiares, quatrième classe, pour un revenu de dix francs dix centimes ;

2° Une pâture sis à « Le Sagnas » portée sous le N° 698 de la section B, pour une contenance de trente-huit ares trente centiares, première classe pour un revenu présumé de un franc cinquante-trois centimes.

3° Un sol de maison sis à « Le Sagnas » porté sous le N° 699 p. de la section B pour une contenance de quarante centiares ;

4° Un pré sis à « Le Sagnas » porté sous le N° 700 de la section B, pour une contenance de trente-cinq ares vingt centiares, troisième classe, et pour un revenu présumé de huit francs quarante-cinq centimes ;

5° Une châtaigneraie sis à « Le Sagnas » portée sous le N° 701 de la section B, pour une contenance de trente-deux ares soixante centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de trois francs quatre-vingt-onze centimes ;

6° Un bois sis à « Le Sagnas » porté sous le N° 702 de la section B, pour une contenance de vingt-huit ares, première classe, d'un revenu présumé de deux francs soixante-cinq centimes ;

7° Une lande sis à « Le Sagnas » portée sous le N° 699 p. de la section B, pour une contenance de soixante-six ares soixante-dix centiares, deuxième classe, d'un revenu présumé de cinquante-quatre centimes ;

8° Une terre sis à « Vigne de Soubiroux » portée sous le numéro 707 p. de la section B pour une contenance de trente-un ares, troisième classe d'un revenu présumé de deux francs cinquante-deux centimes ;

9° Une maison sis à « Le Sagnas » portée sous le numéro 699 p. de la section B, pour un revenu de vingt-deux francs cinquante centimes ;

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci 1.000 fr.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra :

Un pré sis à « Larière » commune de Prendaignes, con-

frontant à Estival, Bouscarrel et chemin public.

Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale de la commune de Prendaignes ainsi qu'il suit :

Un pré sis au lieu dit « Larière » porté sous le numéro 881 de la section B, pour une contenance de trente-neuf ares, troisième classe et d'un revenu présumé de neuf francs trente-six centimes ;

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci 1.000 fr.

TROISIÈME LOT

Le troisième lot comprendra :

Trois immeubles contigus en nature de pré, châtaigneraie et terre, sis à « Pechbourdiol », commune de Prendaignes, tenant à Madame Labro et à chemin public.

Ces immeubles paraissent désignés à la matrice cadastrale de la commune de Prendaignes ainsi qu'il suit :

1° Une châtaigneraie sis à « Le Cug » portée sous le numéro 689 de la section B, pour une contenance de sept ares cinquante centiares, troisième classe, pour un revenu de quatre-vingt-dix centimes ;

2° Une pâture sis à « Le Cug » portée sous le numéro 689 de la section B, pour une contenance de sept ares trente centiares, deuxième classe, pour un revenu présumé de vingt-neuf centimes ;

3° Une châtaigneraie sis à « Le Cug » portée sous le numéro 691 de la section B, pour une contenance d'environ dix-sept ares, deuxième classe, pour un re-

venu présumé de quatre francs huit centimes ;

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, ci 500 fr.

QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot comprendra :

Un pré sis à « La Galtayrie » commune de Prendaignes, confrontant à Destruel, Lacombe, Coursinou et Dolique.

Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale de la commune de Prendaignes ainsi qu'il suit :

1° Une châtaigneraie sis à « Champ del Pech » portée sous le numéro 131 de la section B, pour une contenance de cinquante-quatre ares soixante centiares, deuxième classe, d'un revenu présumé de treize francs dix centimes ;

2° Une châtaigneraie sis à « Champ del Pech » portée sous le numéro 132 de la section B pour une contenance de quatre ares, première classe, d'un revenu présumé de un franc vingt-huit centimes ;

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci 1.000 fr.

CINQUIÈME LOT

Le cinquième lot comprendra :

Un taillis de châtaigniers sis à « Auresties » commune de Viac tenant à Roussille et à chemin public ;

Cet immeuble paraît désigné à la matrice cadastrale de la commune de Viac ainsi qu'il suit :

1° Une châtaigneraie sis à « Aurissies » commune de Via-

zac, portée sous le numéro 100 p. de la section A pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares soixante-cinq centiares, cinquième classe, d'un revenu de deux francs soixante-cinq centimes ;

2° Un bois sis à « Les Aurissies » porté sous le numéro 118 bis de la section A pour une contenance de quarante-trois ares cinquante centiares, quatrième classe d'un revenu présumé de trois francs quarante-huit centimes ;

3° Une châtaigneraie sis à « Les Aurissies » portée sous le numéro 121 p. de la section A, troisième classe, d'une contenance de quarante-cinq ares d'un revenu présumé de trois francs soixante centimes ;

4° Un bois sis à « Les Aurissies » porté sous le numéro 121 p. de la section A pour une contenance de un hectare quinze ares, cinquième classe, d'un revenu présumé de trois francs soixante centimes ;

La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, ci 200 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés, sont situés sur les communes de Prendaignes et Viac, canton Est et arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués en cinq lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot, de 1.000 fr.

Le second lot, de 1.000 fr.

Le troisième lot, de 500 fr.

Le quatrième lot, de 1.000 fr.

Le cinquième lot, de 200 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme, Figeac, le cinq novembre mil neuf cent dix-neuf.

L. NUVILLE avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président Wilson, qui comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.